

## Orientation 3.2 Préserver les milieux naturels et les espèces

### Orientation 3.2. Préserver les milieux naturels et les espèces

Mesure 3.2.1 Prendre en compte les espèces à enjeux de la faune et de la flore

**Rôles de l'EPPNE** : transmission et partage des connaissances (voir orientation 1.1);

conseil sur la rénovation écologique des bâtiments ; sensibilisation des professionnels et des usages de sports de pleine nature

Mesure 3.2.4 Préserver les équilibres entre espèces animales/ végétales et activités humaines

**Rôle de l'EPPNE** : participation à la sensibilisation des réseaux de professionnels...

pages 59

Référence ID de l'article : #1060

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-13 16:06